



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Caen, le 27 novembre 2017

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime

OBJET : Plan « étudiants »

Monsieur le Député,

Le « plan étudiants » du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se donne pour ambition de supprimer la double injustice frappant les bacheliers souhaitant accéder à l'université : une sélection par le tirage au sort et par l'échec.

Ce plan comprend des mesures ambitieuses, tout particulièrement celles qui répondent aux enjeux de l'université, au premier rang desquels la capacité à faire réussir les étudiants dans leur parcours universitaire. Il est de nature à revaloriser l'ensemble de l'offre universitaire dans l'esprit des lycéens et de leurs familles qui privilégient souvent les seules filières sélectives. Il prévoit des moyens dont il conviendra néanmoins d'évaluer leur adéquation aux enjeux et de veiller à leur répartition équitable, donc en limitant le recours à des appels à projets.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur un point majeur d'inquiétude, car le plan porte en lui le risque d'une atteinte à l'égalité des chances et de discrimination sociale au détriment des étudiants. En effet, la suppression du critère de lieu d'habitation pour l'affectation dans un établissement (certes tempérée par un pourcentage maximum de mobilité autorisée par formation) pourra conduire à évincer, pour des raisons de capacités d'accueil, des étudiants de l'académie qui répondent aux attendus mentionnés mais qui ne pourront pas faire leurs études ailleurs que sur un territoire proche, simplement pour des raisons financières. Le choix des meilleurs étudiants pourra être très large et motivé par la forte lisibilité de certaines formations, les masters visés par la suite, les taux de réussite les meilleurs, l'accessibilité de la ville y compris par le coût des logements ou la facilité des transports, la vie culturelle sur le territoire, Mais cela limitera d'autant les possibilités d'accéder à l'enseignement supérieur d'autres étudiants de l'académie. Une attention particulière devrait aussi être portée aux étudiants en situation de handicap dont la mobilité est généralement très limitée.

Par ailleurs, la suppression de la hiérarchisation des vœux aura également deux conséquences techniques :

- la certitude d'un appariement sous-optimal entre les souhaits des étudiants et ceux des universités (comme le montre l'abondante littérature sur le problème algorithmique classique des « mariages stables ») : un étudiant A pourrait être retenu pour une formation 1 et être en attente pour une formation 2 qui aurait sa préférence, alors qu'un étudiant B pourrait être retenu pour la formation 2 et être en attente pour la formation 1 qui aurait sa préférence. L'unique moyen de sortir de cette impasse est que les étudiants expriment, s'ils le souhaitent, leurs priorités
- un allongement et une complexification des procédures d'affectation ayant pour conséquence un début d'année universitaire sous pression.

Enfin, une orientation réussie n'est possible que si la lisibilité de l'offre de formation et des conditions d'accès est garantie pour tous. Cela suppose de définir autant que possible les attendus au niveau national, même si des aménagements par des attendus locaux limités liés à des parcours spécifiques devraient être admis.

L'ensemble de ces effets néfastes pourraient être résolus en :

- réintroduisant une priorité absolue aux étudiants habitant dans le territoire de l'université pour les filières en tension. Cette priorité ne s'appliquant qu'aux filières en tension, un étudiant aura toujours la liberté d'étudier dans l'établissement de son choix pour les autres filières ;
- maintenant la hiérarchie des vœux de l'étudiant ;
- ayant des attendus nationaux et qui puissent être complétés par des attendus propres à des parcours lorsqu'ils sont très spécifiques.

Nous comptons donc particulièrement sur vous pour peser dans ce sens et sommes à votre disposition si vous souhaitez échanger sur ce sujet ou sur tout autre point concernant nos universités.


Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie



Pierre DENISE

Le Président de l'Université
de Rouen Normandie



Joël ALEXANDRE

Le Président de l'Université
du Havre Normandie



Pascal REGHEM